

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE
FICHE POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

A RAMENER A LA MAIRIE AVEC
LE PAIEMENT DU MARDI 4 FÉVRIER 2025

NOM _____ Prénom _____

CLASSE _____

MOIS DE FÉVRIER 2025

LUNDI	3	24
MARDI	4	25
JEUDI	6	27
VENDREDI	7	28

Pensez à déduire le repas de la grève du 05 décembre 2024 si vous ne l'avez pas déjà fait

Pour la période :

8 repas à 3.45 € = 27.60 €

Ou repas à 3.45 € =

PAIEMENT PAR : CHEQUE (**A l'ordre de : Trésor Public**)

ESPECES (**merci de faire l'appoint – paiement obligatoire au régisseur**)

RAPPEL : Le règlement doit se faire au plus tard dans la semaine qui suit la date de paiement. A défaut, il ne sera plus possible de retirer des repas, le mois entier sera à régler.

Merci d'indiquer au dos du chèque : nom, prénom et classe de l'enfant.

SOLLIES-VILLE, le.....

SIGNATURE,